

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2025

AVIS D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2025

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques - UIB

INTRODUCTION

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 26 Avril 2024 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'Union Internationale de Banques - UIB -, arrêtés au 30 juin 2025, et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de **1.026.351 KDT** y compris un résultat bénéficiaire de **49.048 KDT**.

Nous avons effectué un examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan de l'Union Internationale de Banques - UIB -, arrêtés au 30 juin 2025, ainsi que de l'état de résultat, de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et de nos notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

ÉTENDUE DE L'EXAMEN LIMITÉ

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

CONCLUSION

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques - UIB -, au 30 Juin 2025, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

OBSERVATION

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La banque fait l'objet d'un contrôle social couvrant 2019-2021, ayant conduit à un redressement de 7.400 KDT, dont 2 065 KDT de pénalités, notifié en janvier 2023.

Après contestation partielle, une première saisie arrêt de 5.335 KDT en décembre 2023 a été annulée par jugement en mars 2024.

Toutefois, 15 nouveaux états de liquidation pour le même montant (5.335 KDT) ont été émis en 2024, entraînant l'ouverture d'une seconde procédure judiciaire.

Le 30 janvier 2025, la CNSS a procédé à une saisie arrêt de 4.602 KDT, montant déjà provisionné par la banque depuis 2024 et maintenu au 30 juin 2025.

- En vertu d'un jugement rendu le 29 mai 2024, le Conseil de la Concurrence a jugé que le processus de traitement ayant trait aux intérêts intercalaires au titre du report d'échéances durant la période du Covid est contraire aux dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix. Il a condamné, à ce titre, l'UIB au paiement d'une amende de Neuf Millions Neuf Mille Deux Cent Cinquante Huit Dinars (9.009.258 DT). Ce jugement n'a pas été assorti d'exécution provisoire. Le recours en appel sera donc suspensif d'exécution. Et le risque ne peut être cerné de manière précise à ce stade.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points..

Tunis, le 28 Août 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Tunisie
Adnène ZGHIDI

Cabinet Lamjed Ben Mbarek
Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2025 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	30 Juin 2025	30 Juin 2024	31 Décembre 2024	
ACTIF					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	317 144	82 795	627 728
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	1 137 355	723 206	728 107
AC3	Créances sur la clientèle	3	6 341 904	6 509 056	6 212 577
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	39 398	61 799	34 768
AC5	Portefeuille d'investissement	5	525 364	455 222	497 059
AC6	Valeurs immobilisées	6	79 442	72 076	79 584
AC7	Autres actifs	7	66 545	70 375	55 697
TOTAL ACTIFS			8 507 152	7 974 529	8 235 520
PASSIF					
PA1	Banque Centrale et CCP	8	-	15 386	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	343	5 862	2 045
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	7 078 700	6 576 496	6 859 967
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	134 287	168 858	147 879
PA5	Autres passifs	12	267 471	254 076	219 149
TOTAL PASSIFS			7 480 801	7 020 678	7 229 040
CAPITAUX PROPRES					
CP1	Capital		172 800	172 800	172 800
CP2	Réserves	13	799 750	743 358	743 550
CP5	Résultats reportés		4 753	4 422	4 423
CP6	Résultat de l'exercice		49 048	33 271	85 707
TOTAL CAPITAUX PROPRES		14	1 026 351	953 851	1 006 480
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			8 507 152	7 974 529	8 235 520

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2025 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	30 Juin 2025	30 Juin 2024	31 Décembre 2024	
PASSIFS ÉVENTUELS					
HB1	Cautions, avais et autres garanties données	15	519 021	526 963	539 739
HB2	Crédits documentaires	16	359 094	338 534	440 997
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS			878 115	865 497	980 736
ENGAGEMENTS DONNÉS					
HB4	Engagements de financements donnés	17	161 479	183 582	153 405
HB5	Engagements sur titres		-	7 500	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS			161 479	191 082	153 405
ENGAGEMENTS REÇUS					
HB7	Garanties reçues	18	2 457 116	2 303 590	2 232 582
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS			2 457 116	2 303 590	2 232 582

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2025

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers intermédiaires sont établis selon les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des états financiers annuels et sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET AGIOS

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les «**actifs incertains**» (classe B2) ou parmi les «**actifs préoccupants**» (classe B3) ou parmi les «**actifs compromis**» (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 30 Juin 2025, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

Le même traitement comptable a été adopté après la migration au nouveau système d'information Amplitude et ce, à partir de juillet 2019.

EVALUATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS Y AFFÉRENTES

PROVISIONS INDIVIDUELLES

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 – Actifs incertains 20%
- B3 – Actifs préoccupants 50%
- B4 – Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour

ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2025 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1er Janvier au 30 Juin 2025	Du 1er Janvier au 30 Juin 2024	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2024	
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	332 287	335 095	680 772
PR2	Commissions (en produits)	20	83 095	80 559	161 127
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	19 232	18 798	43 801
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	20 370	17 638	35 834
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			454 984	452 090	921 534
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	23	(190 106)	(180 188)	(371 891)
CH2	Commissions encourues	24	(5 796)	(4 902)	(11 888)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			(195 902)	(185 090)	(383 779)
PRODUIT NET BANCAIRE			259 082	267 000	537 755
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(27 244)	(32 454)	(71 171)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(113)	(1 248)	(1 150)
PR7	Autres produits d'exploitation		226	595	551
CH6	Frais de personnel	27	(107 413)	(99 027)	(197 942)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(32 480)	(30 388)	(60 828)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(6 664)	(6 129)	(12 549)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			85 394	98 349	194 666
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		625	463	390
CH11	Impôt sur les bénéfices	29	(36 971)	(37 498)	(74 205)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			49 048	61 314	120 851
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	30	-	(28 043)	(35 144)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE			49 048	33 271	85 707
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DT)		31	1,419	0,963	2,480

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2025 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1er Janvier au 30 Juin 2025	Du 1er Janvier au 30 Juin 2024	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2024	
FLUX D'EXPLOITATION					
Produits d'exploitation bancaires encaissés			435 548	438 319	898 245
Charges d'exploitation bancaires décaissées			(202 016)	(191 169)	(400 511)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires			-	(26)	(27)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers			(1 500)	2 000	2 500
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle			(159 667)	(12 810)	257 036
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle			214 407	287 804	573 715
Titres de placements, titres de transaction			(5 000)	35 000	63 870
Sommes versées au personnel et créditeurs divers			(125 479)	(134 836)	(277 773)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			45 855	(3 869)	(32 713)
Impôts sur les bénéfices			(45 202)	(36 193)	(72 851)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			156 946	384 220	1 011 491
FLUX D'INVESTISSEMENT					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement			11 126	13 091	32 827
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement			(19 174)	(59 769)	(103 048)
Acquisition / Cession immobilisations			(6 523)	(7 051)	(21 037)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			(14 571)	(53 729)	(91 258)
FLUX DE FINANCEMENT					
Emission / Remboursement d'emprunts			(12 861)	(31 914)	(52 210)
Augmentation / diminution ressources spéciales			(1 309)	2 762	3 111
Dividendes versés			(29 376)	(29 376)	(29 376)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			(43 546)	(58 528)	(78 475)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période			98 829	271 963	841 758
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice			1 344 343	502 583	502 585
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS FIN DE L'EXERCICE		32	1 443 173	774 545	1 344 344

la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

PROVISIONS COLLECTIVES

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;

- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par les circulaires de la BCT n° 2022-02 du 04 mars 2022, n° 2023-02 du 24 février 2023, n° 2024-01 du 19 janvier 2024 et n°2025-01 du 29 janvier 2025.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 94 266 KTND au 30 juin 2025.

TRAITEMENT DES INTÉRÊTS IMPAYÉS SUR CRÉDITS

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

PRÉSENTATION DES PROVISIONS

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 573 782 KTND au 30/06/2025 contre 553 586 KTND au 30/0

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2025 (SUITE)

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	373 339	330 622	350 058
Provisions sur décotes de garanties	69 773	72 099	71 885
Provisions à caractère générale dite collective	94 266	94 569	90 916
Provision pour passifs et charges	18 439	39 459	20 945
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	8 781	8 741	8 571
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	5 777	5 103	5 825
Provision pour dépréciation de titres	2 146	2 179	2 243
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	1 252	800	1 162
Provision pour risques de contrepartie hors bilan additionnelle	9	14	14
TOTAL	573 782	553 586	551 619

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

EVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVISES

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle présentent au 30/06/2025 un solde de 6 341 904 KTND contre 6 509 056 KTND au 30/06/2024, soit une variation de -167152 KTND et se détaillent ainsi :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Comptes ordinaires débiteurs	423 844	443 138	397 044
Autres concours à la clientèle	6 545 441	6 636 693	6 407 305
Crédits sur ressources spéciales	64 091	70 474	67 980
Sous total	7 033 376	7 150 305	6 872 329
Agios et intérêts réservés	(154 094)	(143 959)	(146 893)
Provisions sur créances douteuses	(373 339)	(330 622)	(350 058)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(69 773)	(72 099)	(71 885)
Provisions à caractère générale dite collective	(94 266)	(94 569)	(90 916)
Total Créances Sur La Clientèle	6 341 904	6 509 056	6 212 577

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	1	423 843	423 844
Autres concours à la clientèle	-	6 545 441	6 545 441
Crédits sur ressources spéciales	-	64 091	64 091
Sous total	1	7 033 375	7 033 376
Agios et intérêts réservés	-	(154 094)	(154 094)
Provisions sur créances douteuses	-	(373 339)	(373 339)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(69 773)	(69 773)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(94 266)	(94 266)
Total Créances sur la clientèle	1	6 341 903	6 341 904

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 7 078 700 KTND au 30/06/2025 contre 6 576 496 KTND au 30/06/2024. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dépôts à vue	1 935 333	1 782 420	1 884 425
Comptes d'épargne	2 590 322	2 382 266	2 498 829
Comptes à terme et bons de caisse	2 253 549	2 198 516	2 262 212
Certificats de dépôts	163 178	72 507	96 869
Autres dépôts et avoirs	134 839	139 308	116 153
Compte de recouvrement SG (*)	1 479	1 479	1 479
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	7 078 700	6 576 496	6 859 967

(*) Le compte de recouvrement SG est en rapport avec l'appel de la garantie donnée par la SG dans le cadre du plan d'assainissement UIB - 2008. La restitution des montants dus par l'UIB est en cours.

AUTRES PASSIFS

Les Autres Passifs présentent un solde de 267 471 KTND au 30/06/2025 contre 254 076 KTND au 30/06/2024 et se détaillent ainsi :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Comptes d'attente et de régularisation passif	62 940	40 391	45 556
Etat impôts et taxes	41 423	47 879	46 557
Sommes dues au personnel	35 650	39 919	31 379
Valeurs exigibles après encaissement	26 874	18 953	10 646
Provision pour passifs et charges	18 439	39 459	20 945
Provision sur engagement hors bilan	5 786	5 117	5 839
Saisies arrêts clients	19 592	15 936	17 688
Provision sur chèques certifiés	31 962	24 038	17 193
Charges provisionnées pour congé à payer	10 612	9 769	9 304
Cotisation CNSS	12 498	11 625	9 079
Fournisseurs factures à payer	1 695	990	4 963
Total Autres passifs	267 471	254 076	219 149

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Provision pour risques divers*	12 466	2 542	14 201
Provision pour avantages post emploi**	-	34 225	-
Provision sur action en défense	2 246	1 254	3 131
Provision pour action en justice	3 727	1 438	3 613
Total Provision pour passifs et charges	18 439	39 459	20 945

(*) : dont : - une provision d'un montant de 4 602 KTND en couverture d'un risque social. En effet, la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités. Au cours de mois de décembre 2023, la CNSS avait pratiqué une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert chez la BCT d'un montant de 5 335 KTND qui a été par la suite annulée par un jugement rendu en date du 06 mars 2024. Au cours de mois d'août et octobre 2024 la CNSS a envoyé 15 autres états de liquidations à l'UIB pour un montant total de 5 335 KTND que la banque n'a pas accepté et une deuxième action en justice a été lancée. En date du 30 janvier 2025, la CNSS a pratiqué une saisie arrêt d'un montant de 4 602 KTND ce qui a donné lieu à un complément de provision de 2 327 KTND a été constaté par prélèvement des résultats de l'exercice 2024.

(**) : une reprise de provision pour avantage postemploi en lien avec l'indemnité de fin de carrière a été constatée en 2024, suite à l'externalisation des engagements IFC par le biais de la souscription d'un Contrat d'assurance IFC avec la filiale UIB Assurances.

INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 332 287 KTND au 30/06/2025 se détaillant ainsi :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	44 242	20 449	53 583
Opérations avec la clientèle *	282 221	309 778	616 854
Autres intérêts et revenus assimilés	5 824	4 868	10 335
Total Intérêts et revenus assimilés	332 287	335 095	680 772

(*) En application des dispositions de l'article 412 ter de la loi n°41-2024 du 02 Août 2024 portant amendement du Code de Commerce, les opérations avec la clientèle ont été impactées de -12,1 millions de dinars pour 24 253 dossiers traités à la suite des demandes éligibles reçues jusqu'au 30 juin 2025.

COMMISSIONS PERÇUES

Les commissions totalisent 83 095 KTND au 30/06/2025 se détaillant ainsi :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Commissions sur comptes	14 533	15 567	31 013
Commissions sur opérations de caisse	1 197	1 163	2 372
Commissions sur crédits	29 867	27 436	53 496
Commissions sur monétique banque à distance	21 492	19 836	41 300
Autres commissions	5 272	4 958	10 095
Commissions sur moyens de paiement	7 488	7 685	16 142
Autres produits sur services financiers	3 246	3 914	6 709
Total Commissions (en produits)	83 095	80 559	161 127

INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 190 106 KTND au 30/06/2025 se détaillant ainsi :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	427	506	1 017
Emprunts et ressources spéciales	4 171	5 423	10 294
Opérations avec la clientèle	185 445	173 959	359 910
Autres intérêts et charges	63	300	670
Total Intérêts courus et charges assimilées	190 106	180 188	371 891

COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues totalisent 5 796 KTND au 30/06/2025 se détaillant ainsi :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Commissions monétiques	4 291	3 467	8 742
Redevances et prestations	150	215	417
Autres commissions	195	170	576
Rémunération du fonds géré SICAR	584	571	1 181
Frais de confection carnet de chèques	58	102	183
Frais télégrammes télex	314	183	370
Règlement télécom SMS Banking	204	194	419
Total Commissions encourues	5 796	4 902	11 888

DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 27 244 KTND au 30/06/2025 se détaillant ainsi :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Cout net du risque clientèle	25 124	31 911	54 195
Cout net du risque divers	2 120	543	16 976
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	27 244	32 454	71 171

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	33 246	35 016	65 870
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(9 441)	(6 710)	(12 557)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(2 111)	(161)	(375)
Dotations aux provisions collectives	3 350	3 653	-
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	78	191	846
Reprise sur provision sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(131)	(177)	(110)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	-	(5)	(5)
Pertes couvertes sur provisions utilisées	524	42	474
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(524)	(42)	(474)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances passées par pertes	417	199	1 514
Reprises sur agios réservés sur créances passées par perte	(417)	(199)	(1 514)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances cédées	-	-	2 760
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	-	-	(2 760)
Reprises sur provisions sur créances cédées	-	-	(4 939)
Pertes couvertes sur créances cédées	-	-	4 939
Pertes non couvertes de contrepartie	186	4	955
Gain de cession	-	-	(2)
Récupération sur créances amorties	(53)	100	(427)
Total Cout net du risque clientèle	25 124	31 911	54 195

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 800	411	16 122
Reprises sur provisions pour risques et charges	(4 307)	-	-
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(4)	(17)	(154)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	94	181	681
Perte sur éléments hors exploitation	4 297	-	94
Gain sur éléments hors exploitation	(9)	(87)	(208)
Perte sur autres éléments d'exploitation	249	55	441
Total Cout net du risque divers	2 120	543	16 976